DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O^ 1 D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À ÉNERGIR

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2021

R-4151-2021

Cause tarifaire 2021-2022

1. Référence : i) Pièce B-0104 (Énergir-K, Document 4, révisé), p. 3

Préambule :

> *« Bien qu'Énergir soit consciente que la hausse est significative pour sa clientèle, elle tient à rappeler que la position concurrentielle par rapport aux autres sources d'énergie demeure avantageuse pour la clientèle. Cette position s'explique, entre autres, par le fait que la moyenne des variations tarifaires des dernières années permet de compenser la hausse tarifaire prévue 2021-2022. ! »* *(notre soulignement)*

Demande :

1.1 Veuillez indiquer quel est l'impact annuel projeté de la hausse tarifaire proposé pour sa clientèle résidentielle pour une maison unifamiliale moyenne ainsi que pour un logement moyen de 4 pièces et demie ?

1.2 Veuillez indiquer si Énergir prévoit mettre en place des mesures particulières de soutien pour aider les ménages à faibles revenus (MFR) à faire face à la hausse tarifaire proposée. Le cas échéant, veuillez les décrire.

1.3 Quels sont les impacts de la hausse envisagée sur les mauvaises créances ainsi que sur les mesures de recouvrement pour les clients résidentiels ?

1.4 Veuillez indiquer quel a été l'impact de la pandémie sur les mauvaises créances des clients résidentiels.

2. Référence : i) Pièce B-0104 (Énergir-K, Document 4, révisé), p. 5, lignes 8 à 11

Préambule :

« Ainsi, la hausse tarifaire du service de transport découle principalement du fait que le coût de service de 2020-2021 est favorisé par la remise d'un trop-perçu, alors qu'à l'inverse, le coût de service de 2021-2022 est impacté par la récupération d'un manque à gagner. Cette situation a pour effet de créer une pression significative sur les tarifs 2021-2022. » (notre soulignement)

Demande :

2.1 Veuillez indiquer quels sont les facteurs qui expliquent la fluctuation importante (trop-perçu en 2020-2021 et manque à gagner en 2021-2022) pour le service de transport.

2.2 Veuillez indiquer si ces facteurs auraient pu être anticipés. Veuillez élaborer.

3. Référence : i) Pièce B-0104 (Énergir-K, Document 4, révisé), p. 6, lignes 7 à 14

Préambule :

*« Plus précisément, Énergir propose, de **manière exceptionnelle et uniquement pour l'exercice 2021-2022** :*

- *le prolongement, d'un an à trois ans, de la période d'amortissement du CFR relatif à l'écart budgétaire lié aux ASF;*
- *le prolongement, d'un an à trois ans, de la période d'amortissement du CFR lié aux trop-perçus/manques à gagner du service de transport; ainsi que*
- *l'amortissement de la totalité du solde résiduel à remettre aux clients du CFR lié aux cotisations d'impôts.»*

Cette stratégie de mitigation permettrait de réduire l'impact tarifaire global pour la clientèle de 5,66 % pour l'année tarifaire 2021-2022, comparativement à ce qu'il aurait été en conservant les périodes d'amortissement actuelles. L'ajustement de l'amortissement de ces trois CFR ferait passer la hausse tarifaire globale pour l'ensemble des services visés à la Cause tarifaire 2021-2022 de 23,24 % à 17,58 %.» (notre soulignement)

Demande :

3.1 Veuillez fournir les analyses qui ont incité Énergir à prolonger la période d'amortissement des CFR relatif à l'écart budgétaire lié aux ASF ainsi qu'aux trop-perçus/manques à gagner du service de transport à une période spécifique de 3 ans.

3.2 Veuillez indiquer quelle serait la hausse tarifaire globale pour l'ensemble des services visés à la Cause tarifaire 2021-2022 si les périodes des CFR relatives à l'écart budgétaire lié aux ASF ainsi qu'aux trop-perçus/manques à gagner du service de transport étaient prolongées à 5 ans (au lieu de 3 ans).

Plan d'approvisionnement gazier

4. Référence : **i) Pièce B-0031 (Énergir-H, Document 1), Tableau 4, 5 et 6**
ii) Pièce B-0112 (Énergir-T, Document 1), Réponse à la question 1.2
iii) Pièce B-0029 (Énergir-G, Document 1), p. 5

Préambule :

OC a préparé 2 tableaux comparatifs sur l'évolution des prix du pétrole et du gaz naturel depuis le dépôt de la preuve d'Énergir:

Marché financier - moyenne en date du 13 janvier 2021 Prix du pétrole ($US/baril)					
		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Brent	Énergir (TD Securities), 13 janvier 2021	53,53	51,99	51,27	50,81
Brent	OC (CME Group), 18 juin 2021	69,08	64,72	62,01	60,35
	Var ($)	15,55	12,73	10,74	9,53
	Var (%)	**29%**	**24%**	**21%**	**19%**
sources: B-0031, Tableau 6 et CME Group					

Marché financier - moyenne en date du 13 janvier 2021 Prix du gaz naturel ($CAN/Gj)					
		2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Henry Hub	Énergir (TD Securities), 13 janvier 2021	3,33	3,08	3,05	3,09
Henry Hub	OC (CME Group), 18 juin 2021	4,11	3,71	3,56	3,57
	Var ($)	0,78	0,63	0,51	0,48
	Var (%)	**23%**	**20%**	**17%**	**16%**
sources: B-0031, Tableau 4 et CME Group					

iii) *« Globalement, et après l'application de la proposition de nivellement présentée à la pièce* [B-0104], *la Cause tarifaire 2021-2022 se traduit, pour l'ensemble des services de transport, d'équilibrage, de distribution, d'ajustement des inventaires et de SPEDE, par une* <u>*hausse des tarifs de 17,58 %*</u> *... » (notre souligné)*

Demande :

4.1 Considérant les hausses moyennes observées pour les prix du pétrole et du gaz entre le 13 janvier 2021 et le 18 juin 2021 (voir préambule), veuillez mettre à jour les tableaux 4, 5 6 du document Énergir-H, document 1 (référence i).

4.2 Veuillez indiquer comment l'évolution des prix du gaz et du pétrole affecte la position concurrentielle du gaz naturel par rapport au pétrole.

4.3 Afin de mieux saisir l'ampleur des hausses tarifaires proposées dans le présent dossier (référence iii) jumelées à la hausse des prix des contrats à terme du gaz naturel observé dernièrement (voir préambule), veuillez mettre à jour les tableaux fournis en réponse à la question 1.2 de la DDR#1 de la Régie (référence ii) en tenant compte de la plus récente information concernant le prix de la fourniture du gaz naturel.

5. Référence : i) Pièce B-0031 (Énergir-H, Document 1), p. 30

Préambule :

Tableau 3
Hypothèses économiques

	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Croissance du PIB québécois (%)	4,86	1,75	1,41	1,28
Taux d'inflation québécois (%)	1,99	1,92	1,97	1,97
Taux de change ($US/$CAN)	0,79	0,79	0,79	0,79

Sources des prévisions :

PIB Québec 2021-2022	Moyenne de prévisions : Desjardins (jan.21) Conference Board du Canada (jan.21) Banque TD (déc.20) Banque Nationale (jan.21) BMO (jan.21) Banque Scotia (jan.21) Banque Royale (déc.20).
PIB Québec 2022-2023 à 2024-2025	Moyenne de prévisions : Desjardins (jan.21) Conference Board du Canada (jan.21).
Inflation Québec 2021-2022	Moyenne de prévisions : Desjardins (jan.21) Conference Board du Canada (jan.21) Banque Nationale (jan.21) BMO (jan.21) Banque Royale (déc.20).
Inflation Québec 2022-2023 à 2024-2025	Moyenne de prévisions : Desjardins (déc.19) Conference Board du Canada (jan.20).
Taux de change 2021-2022 à 2023-2025	TD Securities – valeur des « Futures », en date du 13 janvier 2021.

Demande :

5.1 Considérant les niveaux d'inflation à la hausse observés depuis quelques mois, veuillez mettre à jour le tableau 3 (référence i).

5.2 Veuillez indiquer qu'elle serait l'impact d'une hausse marquée de l'inflation sur le plan d'approvisionnement 2022-2025.

6. Référence : i) Pièce B-0031 (Énergir-H, Document 1), p. 30

Préambule :

*« **9.2 TRANSACTIONS FINANCIÈRES***

Compte tenu de sa position géographique et des caractéristiques des divers contrats de transport et d'entreposage dont elle dispose, Énergir est bien positionnée pour saisir des opportunités de marché lorsqu'elles se présentent. Pour chaque opportunité identifiée, Énergir procède à une évaluation et la capte lorsqu'elle ne réduit pas sa capacité à répondre aux besoins de sa clientèle et qu'il y a une réduction des coûts ou une génération de revenus pour la clientèle.

Les revenus d'optimisation pour les transactions financières qui ont déjà été concrétisées et dont les revenus générés sont fixes sont intégrés à la cause tarifaire.» (notre soulignement)

Demande :

6.1 Veuillez décrire les caractéristiques des contrats de transport et d'entreposage mentionnés par Énergir à la référence i).

6.2 Veuillez indiquer si Énergir a procédé à des transactions financières ayant eu un impact sur la présente cause tarifaire. Le cas échéant, veuillez décrire ces transactions ainsi que leur impact respectif sur la cause tarifaire.